



**POLYTECHNIQUE
MONTRÉAL**

UNIVERSITÉ
D'INGÉNIERIE

Document officiel diffusé par le
Secrétariat général

PROCÉDURE RELATIVE À L'ATTRIBUTION ANNUELLE DU *PRIX D'EXCELLENCE EN ENSEIGNEMENT DE POLYTECHNIQUE MONTRÉAL*

ADOPTION (INSTANCE/AUTORITÉ)	DATE	RÉSOLUTION
Conseil académique	2005-02-21	CAC-323-2928

AMENDEMENT(S) ET ABROGATION(S)		
Conseil académique	2005-10-17	CAC-334-2982
Conseil académique	2014-01-20	CAC-424-2553
Conseil académique	2017-11-13	CAC-461-2806
Conseil académique	2018-12-17	CAC-473-2889

CLASSIFICATION	Gestion des ressources humaines
COTE	PR-RH-7
ENTRÉE EN VIGUEUR	2018-12-17
RESPONSABLE DE L'APPLICATION	Direction de la formation et de la recherche

HISTORIQUE

TABLE DES MATIÈRES

1	Énoncé de principe	3
2	Champ d'application	3
3	Éligibilité	3
4	Dossier de candidature	3
4.1	Étapes et échéancier	3
4.2	Composition du Comité de sélection	4
4.3	Critères de sélection	4
4.4	Contenu du dossier de candidature.....	4
5	Certificat	5
6	Modifications mineures	5
7	Entrée en vigueur	5

1 ÉNONCÉ DE PRINCIPE

Polytechnique Montréal décerne annuellement, à l'occasion de la Collation des grades, un prix visant à souligner l'excellence en enseignement et la contribution pédagogique exceptionnelle d'une professeure, d'un professeur ou d'une ou d'un maître d'enseignement régulier à plein temps.

Ce prix d'une valeur de 10 000 \$ est accompagné d'un certificat de mérite soulignant la contribution remarquable de la ou du récipiendaire aux diverses activités pédagogiques.

2 CHAMP D'APPLICATION

Ce document s'adresse à tous les professeures ou professeurs et aux maîtres d'enseignement réguliers et à plein temps.

3 ÉLIGIBILITÉ

Les membres du corps professoral régulier à plein temps qui assument des fonctions d'enseignement et de services envers Polytechnique et la société sont éligibles.

La candidature d'une ou d'un membre du corps professoral qui a reçu le Prix d'excellence en enseignement ne peut être proposée à nouveau qu'après l'expiration d'un délai de cinq (5) ans suivant l'obtention de ce prix.

4 DOSSIER DE CANDIDATURE

Voici les informations pertinentes à propos des dossiers de candidature : étapes et échéancier, composition du Comité de sélection, critères de sélection, contenu du dossier de candidature, certificat.

4.1 Étapes et échéancier

Vers la fin novembre de chaque année, un appel de candidatures est lancé. Les directrices et directeurs de département sollicitent des candidatures dans leur département respectif; une professeure, un professeur, une ou un maître d'enseignement peut proposer sa candidature. Les collègues ainsi que les directrices et directeurs de département peuvent aussi proposer une candidature. Les candidates et candidats sont responsables de la constitution de leur dossier.

Sur la réception d'un avis d'intention envoyé par la candidate ou le candidat à la Direction de la formation et de la recherche (« DFR »), à la mi-décembre, celle-ci ou celui-ci se voit ouvrir un accès à un site de dépôt électronique.

- Les dossiers de candidature sont déposés électroniquement sur le site ouvert à cet effet au plus tard le 15 février.
- L'étude des dossiers de candidature est effectuée par le Comité du Prix d'excellence en enseignement pour recommandation en mars.
- La recommandation du comité est transmise à la directrice générale ou au directeur général pour ratification au Conseil académique du mois d'avril. La recommandation est également transmise au Bureau des affaires professorales et au Secrétariat général.
- L'annonce du Prix d'excellence en enseignement au sein de Polytechnique est faite à la suite de sa ratification par le Conseil académique. L'obtention du prix est également soulignée lors de la Journée de l'enseignement et de l'apprentissage.

- La proclamation du Prix d'excellence en enseignement est faite lors de la Collation des grades de l'année en cours par la directrice générale ou le directeur général ou par la personne la ou le représentant.
- La lauréate ou le lauréat du Prix d'excellence en enseignement doit être présent(e) lors de la cérémonie de la Collation des grades afin de recevoir le prix.

La publicité et la promotion du concours sont assurées par le Service des communications et des relations publiques.

4.2 Composition du Comité de sélection

Le Comité de sélection du Prix d'excellence en enseignement est formé de cinq membres :

- La représentante ou le représentant de la DFR;
- Une étudiante ou un étudiant du premier cycle nommé(e) par l'AEP;
- Une étudiante ou un étudiant des cycles supérieurs nommé(e) par l'AÉCSP;
- Une professeure ou un professeur et une ou un maître d'enseignement nommé(e)s par le Conseil académique, venant de départements différents.

4.3 Critères de sélection

Le prix est remis à une ou un membre du corps professoral qui a démontré une qualité exceptionnelle dans l'enseignement de sa discipline et qui a contribué, par son engagement, à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage à tous les cycles à Polytechnique.

Plus particulièrement, la personne qui s'est démarquée par :

- La **compétence** avec laquelle elle s'acquitte de ses tâches d'enseignement.
- La **qualité** de ses contributions dans la fonction d'enseignement à Polytechnique.
- La **qualité** de ses contributions et innovations pédagogiques.
- Son **rayonnement**, en lien avec ses activités d'enseignement et ses projets pédagogiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de Polytechnique.

L'évaluation du dossier doit être réalisée par le Comité de sélection en fonction de la qualité et non de la quantité des activités.

4.4 Contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidature contient les sections suivantes :

- Information sur la candidate ou le candidat : nom, rang, département, nombre d'années d'enseignement à Polytechnique et à d'autres établissements universitaires (s'il y a lieu);
- Vision : texte dans lequel la candidate ou le candidat expose sa philosophie et sa vision de l'enseignement à l'université;
- Cours enseignés les cinq dernières années incluant l'année en cours, le calendrier des cours enseignés par la candidate ou le candidat en précisant les titres des cours et le nombre d'étudiantes et d'étudiants;¹

¹ La personne candidate aura accès à un gabarit pour constituer son dossier. À sa demande, la DFR peut lui fournir les rapports de ses évaluations ainsi que la liste des cours donnés avec les calendriers et le nombre d'étudiantes et d'étudiants.

- Encadrement : activités d'encadrement dans ses activités d'enseignement;
- Contributions et innovations pédagogiques : texte dans lequel la candidate ou le candidat expose ses contributions à l'enseignement les plus méritoires au plan de la formation des étudiantes et des étudiants;
- Prix et distinction : prix relatifs à l'enseignement;
- Services à la communauté : soutien et apport au développement et à l'amélioration des programmes de formation;
- Rayonnement : participation à des ateliers, des colloques ou congrès sur l'enseignement universitaire; publication de manuels, d'articles relatant des développements pédagogiques;
- Rapport synthèse des évaluations de l'enseignement : commentaires sur les résultats obtenus⁽¹⁾;
- Annexe : des exemples de plan de cours, de matériel pédagogique ou d'innovations pédagogiques, lettres d'appui ou de témoignage démontrant la qualité de l'enseignement de la candidate ou du candidat.

5 CERTIFICAT

La préparation du certificat de mérite en enseignement relève de l'unité responsable de la Collation des grades. La diffusion du nom de la lauréate ou du lauréat à l'interne et à l'externe est effectuée par le Service des communications et des relations publiques.

6 MODIFICATIONS MINEURES

Toutes modifications mineures à la présente procédure peuvent être approuvées par la Direction de la formation et de la recherche.

7 ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente procédure entre en vigueur à compter de son adoption par le Conseil académique.